



Aide-mémoire – rapports d’enquête et/ou d’investigation

Les rapports doivent inclure les éléments suivants :

1.	<p>Date de réception</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indiquez à quelle date l’allégation a été reçue par l’établissement et, si elle diffère, la date à laquelle l’allégation a été portée à l’attention de la personne-ressource chargées de la CRR de l’établissement. 	
2.	<p>Allégation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrivez l’allégation ou les allégations. ▪ Indiquez quels articles de la politique sur la conduite responsable de la recherche de l’établissement et du Cadre de référence ont prétendument été violés. (Voir l’interprétation publique : Définition d’une violation.) 	
3.	<p>Parties concernées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indiquez les noms, postes et affiliations du ou des plaignants et de la ou des personnes visées. ▪ S’il y a lieu, indiquez les noms, postes et affiliations de toutes autres parties concernées, p. ex. étudiants, superviseurs, cochercheurs, personnel de laboratoire, etc. 	
4.	<p>Source de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Indiquez si des fonds des organismes sont impliqués. ▪ Si des fonds des organismes sont impliqués ou s’il y a des demandes de fonds faites aux organismes, indiquez ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ le titre des subventions ou des demandes; ○ les années de concours; ○ les fonds reçus, en tout et par année; ○ le nom des chercheurs principaux; ○ si possible, le numéro de la subvention ou de la bourse. 	
5.	<p>Enquêteur(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si le processus enclenché est une enquête, indiquez les noms, les postes, les affiliations et le domaine d’expertise de la ou des personnes chargées de l’enquête. ▪ Inclure une confirmation que les personnes chargées de l’enquête ne sont pas en conflit d’intérêts par rapport à l’allégation. <p>Comité d’investigation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Si le processus enclenché est une investigation, indiquez les noms, les postes, les affiliations et les domaines d’expertise des membres du comité d’investigation. ▪ Indiquez quel est le membre qui n’est pas de l’établissement. (Voir l’interprétation publique : Membre externe d’un comité d’investigation.) ▪ Inclure une confirmation que les membres du comité ne sont pas en conflit d’intérêts par rapport à l’allégation. <p>Voir l’interprétation publique : Enquête et investigation pour connaître la différence entre une enquête et une investigation.</p>	
6.	<p>Processus</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Décrivez le processus suivi pour mener l’enquête ou l’investigation. ▪ Indiquez la chronologie des événements, les personnes interrogées (s’il y a lieu), et les documents examinés (p. ex. travaux publiés ou non publiés). ▪ Indiquez si toutes les parties concernées ont eu la chance d’être entendues. (Voir l’interprétation publique : Possibilité d’être entendu.) 	



7.	Analyse <ul style="list-style-type: none">Faites la synthèse des informations recueillies et des faits établis au cours de l'enquête ou de l'investigation.Assurez-vous que cette synthèse comprend des renseignements sur la réponse du défendeur à l'allégation ou aux allégations, et les mesures que la personne visée peut avoir prises pour remédier à la violation, s'il y a lieu.	
8.	Conclusions – Enquête <ul style="list-style-type: none">Si le processus enclenché est une enquête, indiquez si l'allégation est réfléchie ou non et si une investigation est justifiée. (Voir les interprétations publiques Allégation réfléchie et Enquête et investigation.)Indiquez le fondement de cette détermination ou les preuves la justifiant.Si une violation est confirmée (voir l'interprétation publique : Définition d'une violation), indiquez quel article du Cadre de référence a été violé, qui a été responsable, ainsi que le fondement de cette détermination et les preuves la justifiant. Conclusions – Investigation <ul style="list-style-type: none">Si le processus enclenché est une investigation, indiquez s'il y a eu violation (voir la Définition d'une violation), et quel article du Cadre de référence a été violé et qui en a été responsable.Indiquez le fondement de cette détermination ou les preuves la justifiant.	
9.	Recommandations <ul style="list-style-type: none">Indiquez toutes recommandations découlant du processus pour l'établissement, la personne visée et toutes autres parties.	
10.	Éléments additionnels <p>S'il y a lieu, les rapports doivent également inclure :</p> <ul style="list-style-type: none">Une évaluation de la gravité, du caractère intentionnel et de l'impact de la violation (si elle est confirmée).Une description de tous problèmes systémiques, au niveau de la personne ou de l'établissement, pouvant avoir contribué à la violation.	

Si vous avez des questions ou si avez besoin d'aide, veuillez communiquer avec le Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche à secretariat@scrr-srcr.gc.ca.